



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Dès le 1^{er} mars, le plastique jetable sera indésirable à Neuchâtel

Dès le 1^{er} mars 2020, les plastiques à usage unique tels que récipients pour aliments, sachets, couverts ou gobelets ne seront plus autorisés en ville de Neuchâtel lors de manifestations ou sur les terrasses des établissements publics. Une petite révolution qui s'inscrit dans la volonté de la Ville, déjà exprimée à travers plusieurs actions, de limiter la production de déchets et la pollution liée au plastique.

Après les actions Box ton Lunch et Papaille - visant à encourager consommateurs et établissements publics à privilégier les contenants réutilisables et à se passer de pailles en plastique -, après plusieurs opérations de nettoyage des rives et du port, la Ville de Neuchâtel va plus loin dans sa volonté de lutter contre la production de déchets plastiques. Dès le 1^{er} mars prochain, elle a décidé de restreindre l'utilisation des produits en plastique à usage unique pour les activités qu'elle autorise sur son domaine public.

« En 2050, les océans contiendront plus de plastique que de poissons. La multiplication de ces déchets est un véritable fléau et nous devons agir, à l'échelle locale, pour réduire la production et la consommation de plastiques jetables », indique la conseillère communale Violaine Bléry-de-Montmollin, directrice de la Sécurité et des Infrastructures.

Cette décision, qui a fait l'objet d'un arrêté du Conseil communal, concerne les terrasses d'établissements publics, les manifestations soumises à autorisation, les installations saisonnières et les stands. Les organisateurs de manifestations et les exploitants de terrasses ont reçu en fin d'année dernière un courrier pour les informer de cette mesure, qui s'applique aux couverts, assiettes, gobelets et couvercles, pailles, bâtonnets mélangeurs, récipients pour aliments, ou encore sacs en plastique léger. Seuls les produits réutilisables, compostables, ceux en papier et en bois ou les bouteilles en PET, seront autorisés.

Un guide avec des solutions

Pour aider les organisateurs de manifestations à trouver des alternatives, la Ville édite un guide apportant de nombreux conseils et solutions. Il est possible de le consulter et de le télécharger à l'adresse www.neuchatelville.ch/manifestations. A noter par

exemple que la Case à chocs propose, en collaboration avec la Ville, une solution de location et de lavage de gobelets. Pour des petites manifestations, la Ville prête jusqu'à 500 gobelets réutilisables sans frais de lavage. Toutes les informations se trouvent [sur ce lien](#).

Aussi dans l'administration communale

La Ville veut également montrer l'exemple dans ses propres services. Ainsi, une directive demande aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale de ne plus utiliser ces mêmes produits en plastique jetable dans l'exercice de leur fonction. « La préservation de notre écosystème doit nous interpeller toutes et tous et nous avons un devoir d'exemplarité », ajoute la conseillère communale.

Neuchâtel, le 25 février 2020

Direction de la Sécurité et des Infrastructures

Renseignements complémentaires :

Violaine Blétry-de Montmollin, conseillère communale, directrice de la Sécurité et des Infrastructures, 032 717 72 01 violaine.bletry-demontmollin@ne.ch